

Création artistique (fiche nationale)

RNCP40466 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	134
Formacode(s)	45054
Code(s) ROME	E1105, E1106, L1302, L1303, E1103
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

UNIVERSITE GRENOBLE ALPES · SIRET : 13002608100013

UNIVERSITE BREST BRETAGNE OCCIDENTALE (UBO) · SIRET : 19290346600014

UNIVERSITE PARIS CITE · SIRET : 13002573700011

UNIVERSITE TOULOUSE II · SIRET : 19311383400017

UNIVERSITE DE BREST · SIRET : 94129831700012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le master est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade universitaire de master. Il confère les mêmes droits à tous ses titulaires, quel que soit l'établissement qui l'a délivré.

Le master atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences majoritairement adossées à la recherche dans un champ disciplinaire ou pluridisciplinaire. Le master prépare à la poursuite d'études en doctorat comme à l'insertion professionnelle immédiate après son obtention, et est organisé pour favoriser la formation tout au long de la vie.

Les parcours de formation en master tiennent compte de la diversité et des spécificités des publics accueillis en formation initiale et en formation continue.

ACTIVITÉS VISÉES

- Création artistique (illustration, édition, design graphique, d'objet, d'espace)
- Approche analytique et critique des faits artistiques et des œuvres
- Organisation d'expositions, de manifestations artistiques, spectacles vivants
- Communication écrite et orale d'une démarche de création artistique
- Transmission des savoir-faire dans le domaine de la création artistique : dessin, représentation, peinture, infographie, photographie, vidéo, création numérique dans le contexte d'institutions publiques ou de structure associatives.
- Conseil artistique dans le cadre d'institutions culturelles ou artistiques s'appuyant sur une culture artistique diversifiée (histoire de l'art, esthétique, sciences de l'art, etc.), des outils théoriques et des méthodes de réflexion propres au domaine de l'art
- Conception et pilotage d'un projet de création artistique (mise en scène, écriture, performance)

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences transversales

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
 - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
 - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
 - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
 - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
 - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
 - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
 - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
 - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
 - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
 - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
 - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
 - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité sociale et environnementale
 - Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles
- Compétences spécifiques de la mention
- Problématiser un phénomène ou une situation complexe en s'appuyant sur des travaux scientifiques et sur l'état de la recherche dans le domaine de la création artistique.
 - Réaliser une recherche bibliographique et hiérarchiser des sources académiques de référence ainsi que des sources institutionnelles fiables.
 - Élaborer des hypothèses ainsi que le protocole de recherche permettant de tester et d'évaluer la pertinence des pistes proposées.
 - Identifier et mobiliser les méthodes d'enquête et d'analyse quantitatives et/ou qualitatives adaptées aux objectifs.
 - Rédiger des articles de recherche en respectant les exigences et les normes en usage dans la communauté scientifique.
 - Adapter la communication et les supports de communication au public visé, à l'écrit comme à l'oral.
 - Apporter des contributions novatrices étayées par la science, dans le cadre d'échange de haut niveau et dans des contextes nationaux ou internationaux.
 - Animer un réseau d'experts ou une communauté de pratique dans le domaine des arts et essayer les savoirs, savoir-faire et savoir-être propre au domaine.
 - Formuler un projet d'écriture ou de mise en scène dans différents contextes (théâtres, écoles, universités, institutions publiques, associations, entreprises).
 - Évaluer et trouver les moyens de la mise en œuvre d'un projet de création (diffuseurs, producteurs, salles, financements).
 - Favoriser l'application d'une éthique écoresponsable dans la mise en œuvre du projet (mutualisation de moyens, rationalisation des transports, choix des matériaux, recyclage).
 - Identifier et anticiper les contraintes techniques et logistiques.
 - Adapter la conduite de projet aux différents contextes de création (professionnel, pédagogique, en école d'art ou à l'université, dans une institution culturelle, en entreprise ou dans une association) et aux divers publics.
 - Réunir et guider une équipe : superviser et coordonner les interventions d'autres collaborateurs et techniciens (son, scénographie, éclairage, vidéo, costumes et maquillage et régie).
 - Organiser des séances d'auditions et établir une distribution.
 - Organiser des répétitions (plannings, salles...).

- Diriger le jeu des acteurs (professionnels ou amateurs) en mobilisant des connaissances théoriques et pratiques.
 - Donner les directions nécessaires à la création de l'espace scénique.
 - Veiller au respect de la réglementation de la propriété intellectuelle, en lien avec les technologies, dont le droit d'auteur et de la réglementation applicable aux Établissements recevant du public (ERP), en lien avec les dispositifs institutionnels Éducation artistique et culturelle (EAC) et en veillant au respect des droits culturels de chacun.
 - Veiller au respect des impératifs de la production (budget, programmation...).
 - Adopter une démarche réflexive et critique permettant de qualifier l'originalité de son propos artistique et de le situer dans l'histoire de la production des créations artistiques.
 - Dimensionner le projet de création artistique en intégrant les contraintes financières, matérielles, temporelles, environnementales et les spécificités de l'espace de représentation ou d'exposition.
 - Mettre en place des projets artistiques et culturels dans le cadre de partenariats en lien avec les différents interlocuteurs du champ concerné et les réseaux professionnels.
 - Identifier dès la phase de conception les modalités permettant d'assurer la conservation et la diffusion de la création.
 - Veiller au respect de la réglementation de la propriété intellectuelle, dont le droit d'auteur et de la réglementation applicable aux Établissements recevant du public (ERP), en lien avec les dispositifs institutionnels Éducation artistique et culturelle (EAC) et en veillant au respect des droits culturels de chacun.
 - Produire et diffuser un descriptif et un discours sur la création permettant de réaliser un travail de médiation.
 - Réaliser en continu une veille documentaire et stratégique dans le domaine de la création artistique en utilisant les médias et les circuits d'informations nationaux et internationaux de référence.
 - Analyser et évaluer en lien avec le dispositif institutionnel Éducation Artistique et Culturelle les politiques culturelles et de médiation en création artistique au regard de la spécificité de la structure étudiée en intégrant les relations qu'entretient la structure avec les différents acteurs impliqués.
 - Analyser et évaluer la typologie des publics et les données de fréquentation au regard des caractéristiques de l'objet d'étude et du contexte local.
 - Élaborer une représentation synthétique d'une politique culturelle et de médiation en mobilisant des outils d'analyse de l'action culturelle.
 - Produire et partager les éléments d'analyse et les recommandations avec le commanditaire, à l'oral comme à l'écrit, via l'usage de méthodes et de supports adaptés au contexte.
 - Participer à la définition des missions de coordination et d'organisation des actions de médiation en prenant en compte l'ensemble des publics visés, et en veillant au respect des droits culturels.
- Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles qui sont proposées dans le cadre de la mention au niveau national.
- Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Blocs de compétences

RNCP40466BC01 — Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP40466BC02 — Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés

LISTE DE COMPÉTENCES

- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines

- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP40466BC03 — Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP40466BC04 — Contribuer à la transformation en contexte professionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité sociale et environnementale
- Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP40466BC05 — Produire, diffuser et valoriser des savoirs spécialisés dans les domaines de la création artistique en dialogue avec d'autres disciplines et pratiques artistiques

LISTE DE COMPÉTENCES

- Problématiser un phénomène ou une situation complexe en s'appuyant sur des travaux scientifiques et sur l'état de la recherche dans le domaine de la création artistique.
- Réaliser une recherche bibliographique et hiérarchiser des sources académiques de référence ainsi que des sources institutionnelles fiables.
- Élaborer des hypothèses ainsi que le protocole de recherche permettant de tester et d'évaluer la pertinence des pistes proposées.
- Identifier et mobiliser les méthodes d'enquête et d'analyse quantitatives et/ou qualitatives adaptées aux objectifs.
- Rédiger des articles de recherche en respectant les exigences et les normes en usage dans la communauté scientifique.
- Adapter la communication et les supports de communication au public visé, à l'écrit comme à l'oral.
- Apporter des contributions novatrices étayées par la science, dans le cadre d'échange de haut niveau et dans des contextes nationaux ou internationaux.
- Animer un réseau d'experts ou une communauté de pratique dans le domaine des arts et essaimer les savoirs,

savoir-faire et savoir-être propre au domaine.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP40466BC06 — Concevoir et piloter un projet de création artistique

LISTE DE COMPÉTENCES

- Formuler un projet d'écriture ou de mise en scène dans différents contextes (théâtres, écoles, universités, institutions publiques, associations, entreprises).
- Évaluer et trouver les moyens de la mise en œuvre d'un projet de création (diffuseurs, producteurs, salles, financements).
- Favoriser l'application d'une éthique écoresponsable dans la mise en œuvre du projet (mutualisation de moyens, rationalisation des transports, choix des matériaux, recyclage).
- Identifier et anticiper les contraintes techniques et logistiques.
- Adapter la conduite de projet aux différents contextes de création (professionnel, pédagogique, en école d'art ou à l'université, dans une institution culturelle, en entreprise ou dans une association) et aux divers publics.
- Réunir et guider une équipe : superviser et coordonner les interventions d'autres collaborateurs et techniciens (son, scénographie, éclairage, vidéo, costumes et maquillage et régie).
- Organiser des séances d'auditions et établir une distribution.
- Organiser des répétitions (plannings, salles...).
- Diriger le jeu des acteurs (professionnels ou amateurs) en mobilisant des connaissances théoriques et pratiques.
- Donner les directions nécessaires à la création de l'espace scénique.
- Veiller au respect de la réglementation de la propriété intellectuelle, en lien avec les technologies, dont le droit d'auteur et de la réglementation applicable aux Établissements recevant du public (ERP), en lien avec les dispositifs institutionnels Éducation artistique et culturelle (EAC) et en veillant au respect des droits culturels de chacun.
- Veiller au respect des impératifs de la production (budget, programmation...).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP40466BC07 — Créer des productions artistiques textuelles, visuelles, multimédias, scéniques, scénographiques

LISTE DE COMPÉTENCES

- Adopter une démarche réflexive et critique permettant de qualifier l'originalité de son propos artistique et de le situer dans l'histoire de la production des créations artistiques.
- Dimensionner le projet de création artistique en intégrant les contraintes financières, matérielles, temporelles, environnementales et les spécificités de l'espace de représentation ou d'exposition
- Mettre en place des projets artistiques et culturels dans le cadre de partenariats en lien avec les différents interlocuteurs du champ concerné et les réseaux professionnels.
- Identifier dès la phase de conception les modalités permettant d'assurer la conservation et la diffusion de la création.
- Veiller au respect de la réglementation de la propriété intellectuelle, dont le droit d'auteur et de la réglementation applicable aux Établissements recevant du public (ERP), en lien avec les dispositifs institutionnels Éducation artistique et culturelle (EAC) et en veillant au respect des droits culturels de chacun.
- Produire et diffuser un descriptif et un discours sur la création permettant de réaliser un travail de médiation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP40466BC08 — Créer des productions artistiques textuelles, visuelles, multimédias, scéniques, scénographiques

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser en continu une veille documentaire et stratégique dans le domaine de la création artistique en utilisant les médias et les circuits d'informations nationaux et internationaux de référence.
- Analyser et évaluer en lien avec le dispositif institutionnel Éducation Artistique et Culturelle les politiques culturelles et de médiation en création artistique au regard de la spécificité de la structure étudiée en intégrant les relations qu'entretient la structure avec les différents acteurs impliqués.
- Analyser et évaluer la typologie des publics et les données de fréquentation au regard des caractéristiques de l'objet d'étude et du contexte local.
- Élaborer une représentation synthétique d'une politique culturelle et de médiation en mobilisant des outils d'analyse de l'action culturelle.
- Produire et partager les éléments d'analyse et les recommandations avec le commanditaire, à l'oral comme à l'écrit, via l'usage de méthodes et de supports adaptés au contexte.
- Participer à la définition des missions de coordination et d'organisation des actions de médiation en prenant en compte l'ensemble des publics visés, et en veillant au respect des droits culturels.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP40466BC09 — Conseiller et participer en tant qu'expert à la définition des politiques culturelles et de médiation dans le domaine de la création artistique

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser en continu une veille documentaire et stratégique dans le domaine de la création artistique en utilisant les médias et les circuits d'informations nationaux et internationaux de référence.
- Analyser et évaluer en lien avec le dispositif institutionnel Éducation Artistique et Culturelle les politiques culturelles et de médiation en création artistique au regard de la spécificité de la structure étudiée en intégrant les relations qu'entretient la structure avec les différents acteurs impliqués.
- Analyser et évaluer la typologie des publics et les données de fréquentation au regard des caractéristiques de l'objet d'étude et du contexte local.
- Élaborer une représentation synthétique d'une politique culturelle et de médiation en mobilisant des outils d'analyse de l'action culturelle.
- Produire et partager les éléments d'analyse et les recommandations avec le commanditaire, à l'oral comme à l'écrit, via l'usage de méthodes et de supports adaptés au contexte.
- Participer à la définition des missions de coordination et d'organisation des actions de médiation en prenant en compte l'ensemble des publics visés, et en veillant au respect des droits culturels.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- R : Arts, spectacles et activités récréatives
- J : Information et communication

Agences ou bureaux de design, de communication, d'institutions artistiques : centres d'art, galeries, festivals, etc.

Peut exercer en indépendant

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Créateur ou Directeur artistique en arts plastiques, design, graphisme
- Rédacteur spécialisé dans le domaine artistique
- Organisateur d'expositions et autres manifestations artistiques au sein d'institutions artistiques : centres d'art,

galeries, festivals, etc.

- Chargé de mission communication et médiateur culturel et artistique

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 506 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U0X80 — Assistants de la communication · tension 1/5 (Très faible) U0X90 — Cadres de la communication · tension 1/5 (Très faible) U0X92 — Journalistes et cadres de l'édition · tension 1/5 (Très faible) U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	35 176
Jugés difficiles à recruter	12 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	U0X80 — Assistants de la communication U0X90 — Cadres de la communication U0X92 — Journalistes et cadres de l'édition U1X80 — Professionnels des spectacles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour chacun des diplômes et titres à finalité professionnelle, des prérequis distincts sont indiqués sur la plateforme Monmaster

<https://monmaster.gouv.fr/formation>

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Leur composition comprend :

- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation
- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements
- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

COMPOSITION DU JURY — VAE

Articles L6411-1 à L6423-3 du Code du travail

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 375 €
Selon la branche	7 375 € – 7 816 €

Prise en charge	Branches concernées
7 375 €	Valeur par défaut · 211 branches
7 816 €	CPNEF de l'audiovisuel
7 542 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2029
Date de dernière délivrance possible	31/12/2032

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP31491

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.univ-brest.fr/>

<https://www.univ-grenoble-alpes.fr/>

<https://www.univ-tlse2.fr/>

<https://u-paris.fr/>

Données en open data : Insertion professionnelle des diplômés

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40466/>

Où se former

Formations référencées	9
Organismes	2
Régions couvertes	2
Prix indicatif	2 000 € – 4 800 €
Durée	230 – 558 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	36
Parcours menés à terme	15
Taux d'achèvement	42 %
Période	09/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	37
----------------------	----

Montant total engagé	89 800 €
Coût moyen par dossier	2 427 €
Durée moyenne	461 h
Période	07/2025 – 08/2026
France compétences	67 %
Reste à charge titulaire	25 %
OPCO	8 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.